



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le Conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, a adopté le règlement numéro 218-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante:  
[www.municipaliteadstock.qc.ca](http://www.municipaliteadstock.qc.ca).

Donné à Adstock, ce 7 juin 2018.

La directrice générale,

Renée Vachon